

APPEL MONDIAL
à une nouvelle



mobilisation
POUR L'ENFANCE

1989-2009 20^e anniversaire de la Convention
des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

2008 Soixantième Anniversaire du Bice

**2009 Vingtième Anniversaire de la
Convention relative aux droits de l'enfant**

Prise de Position - Région Asie

Juin 2008

Demain, quel monde pour nos enfants ?

Prise de Position de la région Asie

Tout défenseur de l'enfance et des droits de l'enfant ne peut qu'être impressionné par les changements rapides de perspective et de tendance dans l'application des droits de l'enfant survenus à l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant. Si, auparavant, l'enfant était considéré comme un « objet à qui assurer du bien-être¹ », l'adoption de la Convention en 1989 a contribué à promouvoir le concept que le bien-être de l'enfant est une question de justice plutôt que de charité².

Tous les pays asiatiques ont ratifié la Convention et assumé des obligations en vue de la réalisation des droits de l'enfant. A cause de multiples et diverses réalités politiques, socio-économiques et culturelles de la région, il s'agit d'un succès remarquable.

En 2009, le 20^{ème} anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant marquera une nouvelle étape pour réfléchir sur les progrès accomplis dans l'agenda des droits de l'enfant, les violations qui persistent ainsi que les nouveaux défis à relever.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT EN ASIE : SCHEMATISATION DES ACCOMPLISSEMENTS ET DES PROGRES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Vingt ans après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant est devenue la pierre angulaire des politiques, programmes et initiatives de plaidoyer et de recherche en faveur de l'enfance. Cette partie du document vise à schématiser les progrès et les résultats les plus significatifs pour que les principes et les normes contenus dans la Convention deviennent une réalité dans la vie de beaucoup d'enfants en Asie. Même s'ils ne sont pas exhaustifs, les points illustrés ci-dessous montrent, cependant, que la Convention est devenue beaucoup plus qu'un instrument juridique, elle est « un texte qui a du pouvoir au niveau mondial »³.

Promotion de la culture des droits de l'enfant

L'application des droits des enfants contribue à bâtir une culture du respect des droits de l'enfant. Avoir cette culture signifie bénéficier d'outils puissants pour la construction d'un environnement protectif, respectueux des droits et de la dignité de **tous** les enfants. Une connaissance répandue des droits de l'enfant est essentielle pour faire en sorte que l'application de leurs droits devienne une réalité dans chaque communauté et dans la société en générale. La Convention inclut l'idée selon laquelle tous les enfants ont des droits et des responsabilités. S'il s'agissait d'un discours complètement innovateur à l'époque, il a été à l'origine de beaucoup de lois, politiques et programmes en direction des enfants dans presque tous les pays de l'Asie. Des résultats significatifs ont été obtenus autant dans la révision et dans la configuration de politiques qui ont permis de se conformer aux normes fixées par la Convention que dans la conception et la mise en œuvre de programmes inspirés par une approche basée sur les droits de l'enfant. La connaissance même de

¹ Bossard, J.H.S. (1948) La sociologie du développement de l'enfant. New York : Harper

² Veerman, P. (1992) p. 184 tel que cite par Freeman, M. (2000) Le futur des droits de l'enfant, *Children & Society*, Vol. 14, p. 277

³ Editorial: "The UN Convention on the Rights of the Child as a touchstone for research on childhoods" *Childhood*, Vol. 6(4):403.

ces droits est fondamentale pour la promotion d'une culture des droits de l'enfant, et a été assurée à travers les formations, la dissémination d'information et les activités favorisant la prise de conscience du phénomène.

Le développement d'un mouvement pour les droits de l'enfant. La formation de groupes pour la promotion des droits des enfants a été un aspect important dans les deux décennies qui ont suivi l'adoption de la Convention. La Convention est un outil efficace et a renforcé les groupes de droits des enfants qui ont pu, ainsi, affirmer par eux-mêmes une identité et un dynamisme spécifique par rapport au vibrant mouvement des femmes et au mouvement déjà consolidé en faveur des droits de l'Homme. Les organisations non-gouvernementales ont rapidement adopté les droits des enfants comme cadre de référence pour leurs actions et recherches. C'est ainsi que la question des droits des enfants a été intégrée comme nouveau point à l'ordre du jour des recherches, des politiques gouvernementales et des initiatives de la société civile.

Il y a eu une vague de programmes et services pour soutenir et protéger les droits et le bien-être des enfants. Les enfants ont commencé à faire entendre leur voix lors de congrès internationaux et sur les problématiques nationales. Une série de conférences internationales et régionales ont apporté un nouveau souffle aux travaux sur les droits des enfants, parfois avec la participation des enfants eux-mêmes. Dignes d'être rappelés, en 1996, le Congrès Mondial sur l'Exploitation Sexuelle Commerciale des Enfants à Stockholm⁴ et sa suite en 2001 à Yokohama⁵, en 2000, la Conférence de l'Asie et du Pacifique pour mettre un terme à la pratique de l'Utilisation des Enfants Soldats à Katmandu⁶, et en 2002, la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les Enfants⁷. Ces conférences ont incité la création de réseaux régionaux et nationaux visant à influencer les décisions politiques, veiller au respect des engagements pris et assurer la mise en œuvre des plans d'action fixés lors de ces diverses réunions.

Reformes législatives et institutionnelles. La Convention a permis le développement d'un mouvement pour les droits de l'enfant qui a mené à la révision des législations nationales afin qu'elles soient conformes aux normes établies par la Convention. Les Philippines et la Thaïlande ont décrété des mesures politiques et législatives pour la protection de l'enfant : a) Republic Act 7610 - une loi adoptée en 1992 aux Philippines garantissant une protection spéciale contre les abus, l'exploitation et la discrimination ; et b) la Loi de 2003 pour la protection de l'enfant en Thaïlande. Remarquables pour le Népal et l'Inde, ont été les lois visant à la protection des enfants travailleurs : a) l'Interdiction du travail des enfants en 2000, et la Loi de régularisation au Népal ; et b) en Inde,

⁴ Voir la Déclaration et le Plan d'Action de Stockholm,

<http://www.csecworldcongress.org/en/stockholm/Outcome/index.htm>

⁵ Voir Yokohama Global Commitment 2001, <http://www.unicef.org/events/yokohama/outcome.html>

⁶ Voir la Déclaration de Katmandu sur l'Utilisation des Enfants Soldats, <http://www.hrw.org/campaigns/crp/kathmandu.htm>

⁷ Voir le rapport de la Session Spéciale des Nations Unies sur les Enfants, Building a World Fit for Children, http://www.unicef.org/publications/index_7932.html

**Institutions Gouvernementales de
Coordination des Droits des Enfants**

Cambodge

**Conseil National Cambodgien pour les
Enfants**

Email : cncsec@forum.org.kh

Inde

**Ministère du Développement des Femmes
et des Enfants**

<http://wcd.nic.in/>

Indonésie

**Commission Indonésienne pour la
protection des Enfants**

http://www.idlo.int/DOCNews/Childprotection_commission.pdf

Organisme pour la Protection de l'Enfant

Népal

**Ministère de la Protection Sociale, des
Femmes et des Enfants**

http://www.unicef.org/worldfitforchildren/files/Nepal_WFFC5_Report.pdf

Bureau des Droits des Enfants de la

Commission des Droits de l'Homme

<http://www.nhrcnepal.org/>

Philippines

Conseil pour la Protection des Enfants

<http://www.cwc.gov.ph>

Bureau des Droits des Enfants de la

Commission des Droits de l'Homme des

Philippines <http://www.chr.gov.ph/>

Thaïlande

Sous-comité des Enfants, la Jeunesse et

les Familles de la Commission Nationale

des Droits de l'Homme

<http://www.nhrc.or.th/index.php?lang=EN>

le gouvernement a publié une notification en 2006 en déclarant l'interdiction du travail des enfants dans les travaux domestiques. Comme il a été pertinemment affirmé par ISPCAN, "la tendance positive des politiques et législations pour la protection des enfants, peut être comprise, si l'on considère le changement fondamental de direction dans la signification du mot « enfant », et dans la constatation, de plus en plus évidente, que la violence à l'égard des enfants est un phénomène complexe qui a besoin d'être traité selon une approche globale et holistique."⁸

La Convention a déclenché des réformes institutionnelles significatives permettant l'établissement d'organismes spécialisés dans la coordination de programmes et activités liés aux enfants. Selon une étude conduite par Children's Rights Information Network à l'occasion du 18ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, "la Convention a déclenché des réformes institutionnelles importantes qui ont permis le développement d'institutions nationales indépendantes sur les droits des enfants, et des mécanismes gouvernementaux de coordination des activités liées aux enfants. Quand la Convention a été adoptée, trois pays seulement (Norvège, Costa Rica et Nouvelle Zélande) disposaient d'institutions pour les droits des enfants, mais aujourd'hui leur nombre a régulièrement augmenté. Pendant que ces institutions se développent, le défi d'assurer leur indépendance demeure aussi bien que l'enjeu de promouvoir leur établissement dans les pays où elles n'ont pas encore été créées."⁹

Progrès dans l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Parmi les OMD des Nations Unies mis en place pour répondre aux défis liés à l'extrême pauvreté dans le monde, il y en a plusieurs qui ont été conçus spécifiquement pour les enfants et les jeunes:¹⁰

- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile
- Cible 4: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
- Cible 5: Entre 1990 et 2015, réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Les rapports de l'UNESCAP, du Programme des Nations Unies pour le Développement et de la Banque asiatique pour le développement sur les progrès des OMD en Asie et au Pacifique (2006)¹¹ soulignent les accomplissements suivants survenus dans la région :

Extrême Pauvreté. La région, dans l'ensemble, est sur la bonne voie afin de réduire de moitié l'extrême pauvreté. La Chine a été à la tête de cette démarche, et d'autres pays aussi ont déjà atteint cet objectif, cependant, les pays les moins avancés progressent très lentement sur ce point.

Enfants sous-alimentés. Sur cet indicateur, la situation est bien plus diversifiée. Un nombre élevé de pays de l'Asie du Sud et du Sud-est avancent encore trop lentement.

Education primaire. Sur ce front, la situation est plus rassurante – la région, dans l'ensemble, est proche d'atteindre l'objectif. Même si l'Asie du Sud, à l'exception de l'Inde, fait peu de progrès, elle arrivera malgré tout à s'approcher de la cible en 2015.

Mortalité avant 5 ans. De plus en plus d'enfants survivent au delà de leur cinquième anniversaire, toutefois en Asie du Sud-est, certains pays avancent encore trop lentement¹².

⁸ Bennett, S. (2005) "Review of Global Trends in Child Protection Policy and Legislation," *The Link*, Bulletin officiel de la International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect, Vol 13, No.3 / Vol 14, No. 1

⁹ Santos Pais, M. (2007) "Measuring Up to the Challenge," *CRIN Review*, Numéro 21, Novembre, p. 6. Repris dans http://www.crin.org/docs/CRIN_review_final.pdf. Noter que le Conseil des Philippines pour la Protection des Enfants fut établi en 1974, 15 ans avant l'adoption de la Convention

¹⁰ Pour plus d'informations sur les OMD, visiter <http://www.un.org/millenniumgoals/index.html>

¹¹ Voir http://www.mdgasiapacific.org/files/shared_folder/documents/MDG-Progress2006.pdf

¹² Extrait du résumé "The Millenium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2006," http://www.mdgasiapacific.org/files/shared_folder/documents/MDG-Progress2006.pdf

Mobilisation sociale et plaidoyer avec/pour les enfants en faveur de leurs droits et des questions se rapportant à l'enfance. La société civile a favorisé plusieurs mobilisations sociales et des activités de plaidoyer pour informer le public à propos des droits des enfants, de la violation de ces droits, et rendre les gouvernements responsables face à leurs obligations, ce dernier point étant, en effet, un principe clé dans une approche basée sur les droits de l'enfant. L'essentiel dans cette approche est la capacitation des enfants, en tant que sujets de droits, de connaître et se prononcer en faveur de leurs droits. Ainsi, les deux dernières décennies ont vu naître l'implication active d'organisations d'enfants et de jeunes adolescents dans diverses activités de plaidoyer et de mobilisation sociale au niveau de la communauté, au niveau national aussi bien qu'international.

Aujourd'hui, suite à ces initiatives et ces efforts constants de plaidoyer, la société civile participe plus activement aux questions liées aux droits de l'enfant, comme le témoignent les partenariats et les liens établis avec les organismes gouvernementaux, les organisations locales et communautaires, les organisations internationales, les médias, les écoles, et les organisations d'enfants et de jeunes, ainsi que leur engagement. Les partenariats et les réseaux "créent beaucoup de possibilités pour développer les programmes, multiplier leur impact, maintenir le coût des services à un niveau qui soit bas, construire les capacités et en assurer leur viabilité."¹³

En ce qui concerne le plaidoyer sur les questions liées au travail des enfants, l'association **Child Workers in Asia**, basée à Bangkok, note les accomplissements suivants :

Lors de la dernière décennie, nous avons effectué des interventions ciblées contre le travail des enfants en Asie. Dans des parties déterminées de la région, nous avons obtenu des succès remarquables qui ont abouti à des changements politiques, influençant l'attitude des gens à l'égard des questions liées au travail des enfants, et au développement de programmes efficaces.

Aujourd'hui, nous maîtrisons mieux la question, intensifions les actions de la société civile, et l'établissement de mécanismes nationaux pour faire face au problème. Auparavant, beaucoup de pays n'avaient même l'existence du problème, mais les gouvernements de la plupart des pays d'Asie (à l'exception des gouvernements chinois et birman) ont officiellement reconnu ce problème et, à différents degrés, ils sont en train de coopérer avec les communautés locales pour y répondre.

La « Global March », campagne réalisée par le « Global March Network » en 1997, en relation à l'adoption de la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants a soulevé la conscience sociale et des gouvernements, aussi qu'un engagement concret à l'égard de cette question. Par conséquent, dès l'adoption de la Convention 182, davantage de pays d'Asie ont commencé des programmes avec OIT-IPEC. Des Comités Nationaux d'Orientations ont été établis et des plans nationaux de développement continuent à voir le jour et comptent de plus en plus avec la participation et la contribution des organisations non-gouvernementales, et d'autres membres de la société civile, y compris les enfants travailleurs.

Source : http://www.cwa.tnet.co.th/Issues/ChildLabourAsia/gains_challenges.html

Nouvelles technologies de l'information et droits de l'enfant. Les organisations des droits de l'enfant ont remarqué que le potentiel du réseau internet facilitait leur travail en réseau et un plaidoyer effectif. Elles ont créé leurs propres sites internet, développé la communication par courrier électronique, et adhéré à des groupes en ligne. Elles ont profité du capital d'information technologique pour augmenter l'efficacité du traitement des informations, des bases de données et des analyses statistiques. Les informations sur les droits des enfants sont plus facilement repérables et accessibles par internet. Par contre, au fur et à mesure que les organisations des droits des enfants s'appuyaient sur des activités dépendantes des nouvelles technologies, elles ont davantage pris conscience des défis posés par le problème de la sécurité sur internet, tels que les mesures politiques pour réglementer internet, l'état de vigilance sur les informations dans le « cyberspace », et le nombre de virus qui prolifèrent sur la toile.

¹³ Black, M. (2005) Child Domestic Workers: A handbook on good practice in programme interventions, p. 65. <http://www.antislavery.org/homepage/resources/PDF/PDFchildlabour.htm>

Une compréhension plus subtile des réalités des enfants. La Convention est aussi reconnue pour avoir provoqué des changements radicaux dans la recherche (et par la suite dans l'action) sur les enfants. La littérature sur les droits des enfants publiée pendant le deux dernières décennies révèle une compréhension plus approfondie de la situation de l'enfance. Nous assistons à une augmentation du nombre de recherches axées sur les différentes problématiques liées aux enfants. Respecter la parole des enfants et des jeunes, leurs perceptions et leurs besoins, leurs opinions à l'égard de leur propre réalité, aussi que leur apport à l'amélioration de leurs conditions de vie, demeure un aspect prédominant dans une perspective centrée sur les enfants. Cela permet d'atteindre une compréhension plus complète, capable d'examiner une problématique et ses multiples dimensions.

La recherche de Beazley sur les enfants des rues de Yogyakarta (Indonésie), par exemple, révèle une variété d'aspects concernant les expériences des enfants qui peuvent se diversifier selon plusieurs indicateurs comme, l'âge, le genre, l'ethnicité et la classe sociale.¹⁴ La recherche de Woodhead sur les perspectives des enfants sur leur vie au travail conduite sur un échantillon de 300 enfants dans six pays, y compris le Bangladesh et les Philippines, défie les stratégies d'intervention fondée sur la « réhabilitation » notamment dans des situations d'extrême pauvreté où la scolarisation pourrait être inadéquate, et le travail, au contraire, nécessaire pour la survie et l'identité personnelle.¹⁵

Approches plus diversifiées dans la promotion des droits des enfants et dans le traitement des questions liées aux enfants. Aujourd'hui, il y a une compréhension plus exhaustive de l'enfant, de l'enfance, des droits de l'enfant et des questions liées aux enfants. Par conséquent, à présent, nous adoptons des approches plus diversifiées dans la promotion des droits des enfants et des problématiques s'y rapportant, qui tiennent compte de plusieurs indicateurs tels que le contexte, les expériences, les compétences et les ressources.

Les enfants sont davantage conscients de leurs droits et des questions qui les concernent. Cependant, il faut aussi constater que la signification et la valeur attribuées aux droits des enfants peuvent varier selon les différents groupes d'enfants et les différentes communautés d'appartenance. Dans les régions où la notion d'enfant titulaire de droits n'est pas bien acceptée, comme par exemple au Cambodge, les droits des enfants sont expliqués simplement, en rapport à leur application dans la vie quotidienne. Autrement dit, à cause des effets des notions traditionnelles qui continuent à prévaloir, beaucoup d'efforts restent à accomplir pour adapter l'application de la Convention au contexte local. Comme le conclut Burr dans son étude sur les approches globales et locales sur les droits des enfants au Vietnam, "Plutôt que chercher à détruire les prémices d'un discours basé sur les droits de l'Homme, il faudrait les rendre plus puissantes et plus flexibles en même temps (Stephens, 1995:40). De véritables changements auront lieu seulement si nous sommes attentifs et respectueux des personnes sur le terrain, y compris les enfants."¹⁶

La compréhension et la prise en compte des différences entre les enfants et leur implication dans les programmes et les services sont reconnues. Les nombreux indicateurs qui influencent la vie des enfants, y compris le genre, l'âge, la classe sociale, la race, l'ethnicité, la religion, l'handicap et le lieu de naissance sont mieux compris. Ces facteurs, pris singulièrement ou en connexion entre eux, influencent la manière dont les enfants sont perçus par la société, et provoquent des répercussions sur la façon de traiter le problème par la société et les attentes des enfants. Ces facteurs d'ailleurs ont aidé les institutions à détecter les formes de soutien les plus appropriées et efficaces destinées aux enfants.

- Beaucoup de centres de réhabilitation sont aujourd'hui gérés par les ONG et accueillent plusieurs groupes d'enfants abusés ou victimes d'exploitation. Mais en général, l'institutionnalisation des enfants est devenue une mesure de dernier recours. Plus d'efforts sont

¹⁴ Beazley, H. (2002) "'Vagrants wearing make-up': negotiating spaces on the streets of Yogyakarta, Indonesia', *Urban Studies*, 39:1665-1683.

¹⁵ Woodhead, M. (1999) "Combatting Child Labour: Listen to what the children say." *Childhood*, Vol 6, No. 1, pp. 27-49.

¹⁶ Burr, R. (2002) "Global and Local Approaches to Children's Rights in Vietnam," *Childhood*, Vol 9, No 49, p. 60.

faits pour travailler avec les familles. Par conséquent, il y a à présent beaucoup de services comme les crèches ou les activités extra scolaires, qui aident les familles (les parents en particulier) à s'occuper de leurs enfants. Des programmes visent aussi à améliorer le rôle du père dans l'activité parentale. Des efforts ont été également déployés pour travailler avec d'autres personnes significatives dans la vie des enfants : les éducateurs, leurs pairs, la communauté. Nous avons d'ailleurs constaté que les enfants construisent des liens en dehors du milieu familial, des réseaux sociaux auxquels on peut demander d'intervenir pour fournir des services aux enfants.

- En Thaïlande, certains programmes permettent aux enfants de travailler sans pourtant négliger leur éducation, comme, par exemple, des programmes permettant aux enfants de travailler pendant les vacances scolaires, des programmes d'apprentissage pour les enfants qui ne font pas partie du système scolaire officiel, des directives pour les employeurs pour que leurs jeunes travailleurs participent à des formations et à des séminaires éducatifs organisés par les services de protection sociale.
- Au sud de l'Inde, le RTUT a élaboré de nouveaux types de services pour les enfants, en développant, par exemple, des actions sur le terrain à proximité des stations de bus, dans les écoles, ou dans d'autres endroits où normalement les enfants se trouvent. Le SJDT a conçu des procédés originaux pour motiver les familles et les enfants à épargner.

Croissante reconnaissance des enfants comme acteurs sociaux. La Convention accroît la visibilité des enfants en tant qu'acteurs de leurs propres droits au niveau international, national, et communautaire. Elle lance un défi aux perceptions communes et au statut traditionnel des enfants conçus comme une propriété de leurs parents, inférieurs aux adultes, ou prolongement du monde des adultes. La reconnaissance de l'enfant en tant qu'individu ayant des droits et capable de s'exprimer sur des questions qui l'affectent directement est, en effet, un accomplissement remarquable dans une région où l'attitude culturelle qui identifie l'âge avec la sagesse et l'expérience, est sacrée.

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour travailler avec les enfants, individuellement ou en groupe, et les impliquer dans des projets communautaires, pas simplement en tant que source d'information (par exemple lors des consultations locales), mais aussi comme partenaires dans le cadre des activités directes de soutien (par exemple, dans la détection des besoins d'autres enfants) et dans le travail de plaidoyer. Grâce à la possibilité d'être représentés dans des structures gouvernementales locales, grâce aux écoles, aux familles, ou bien à l'opportunité de s'exprimer directement, les enfants ont plus d'opportunités d'acquérir les capacités et les compétences nécessaires pour se confronter de manière positive à la vaste gamme de problématiques auxquelles ils font face actuellement ou qu'ils devront gérer une fois devenus adultes.

Les enfants des communautés partenaires du Bice sont informés de leurs droits et ils ont appris à les défendre pour eux-mêmes et les autres enfants. En Inde du Sud, les enfants ont compris la valeur de se retrouver et agir ensemble. Ils ont appris à se prononcer en faveur de leurs droits, sans hésitation, mais d'une manière respectueuse. Ils sont très engagés dans les activités parascolaires comme les débats et le théâtre de rue qui contribuent au développement de leur créativité, leur confiance et leur amour propre. Au Népal, les enfants comprennent les risques et les effets de l'abus sexuel sur les mineurs, ils en signalent des cas pour responsabiliser les personnes de leur communauté, et ils sont concrètement engagés dans des activités de prévention. Au Népal et aux Philippines, des structures permettent aux enfants de participer à la gouvernance locale. Au Népal, plus de 10,000 clubs pour les enfants ont été mis en place afin qu'ils se prononcent sur leurs problèmes dans les divers forums du village, soit dans le quartier, soit au niveau national. Les enfants jouent un rôle actif dans les mécanismes de soutien communautaire de leur village, et ils ont commencé des activités en faveur d'autres enfants. Même là où la participation des enfants est limitée aux sphères non-politiques, comme au Cambodge, les opinions et les intérêts des enfants commencent à être détectés et écoutés.

LES DROITS ET LA RESILIENCE DES ENFANTS : UNE SYNERGIE MISE EN PRATIQUE

Dans l'élaboration des programmes pour les enfants, l'une des notions qui prévaut est celle que les enfants sont vulnérables et ont, en conséquence, besoin de la protection des adultes. Il y a également eu une tendance à considérer des groupes spécifiques d'enfants comme particulièrement vulnérables, souvent aux dépens de la majorité des enfants. Tandis que la notion de vulnérabilité des enfants représente une approche utile pour la protection des enfants et l'analyse de leur situation, il est, quand même, essentiel de redéfinir cette notion si nous voulons promouvoir les droits des enfants. Il est admis que les problèmes des enfants proviennent de leurs vulnérabilités en tant qu'individus et des carences dans leurs relations inter et intra-personnelles. Ainsi, il est reconnu que des enfants peuvent « être facilement traumatisés » par les événements négatifs qui se produisent dans leur vie. Du fait que les problèmes sont appréhendés selon une approche hautement individualiste, il y a une tendance soit à accuser, soit à victimiser l'individu (plutôt que de le considérer comme un survivant) en minimisant le rôle de l'environnement social. Ainsi, les solutions et les interventions classiques visent des individus plutôt que le système dans son ensemble.

La Convention favorise une approche basée sur les droits plutôt que sur les besoins où les enfants sont détenteurs de droits plutôt que bénéficiaires et sont considérés comme des sujets plutôt que destinataires d'aide. Grâce à cette démarche et à l'appui de la Convention, pierre angulaire de la recherche et de l'action menées au nom des enfants, grâce à une compréhension plus nuancée de la réalité des enfants, nous sommes parvenus, malgré la possible vulnérabilité des populations affectées, à déceler la résilience chez beaucoup d'individus, de familles et de communautés. Même face à des situations extrêmement angoissantes, certains enfants peuvent survivre contre tout pronostic. Nous appelons, donc, «résilience» la capacité de faire face et de continuer à se développer plus facilement que d'autres dans des circonstances semblables. Elle est maintenant employée dans un sens psychosocial qui signifie la capacité de l'individu à se relever des épreuves, s'adapter et demeurer solide face à l'adversité¹⁷.

La résilience des enfants, des familles et des communautés. La recherche a constaté que les enfants partagent certaines caractéristiques qui les préservent à court terme et les aident à éviter des effets psychosociaux négatifs à long terme. Certains facteurs favorisent la résilience chez les enfants et notamment: l'attachement à prendre soin des adultes et de leurs pairs; l'aptitude à identifier et rechercher des modèles de comportement positif; la facilité d'interaction avec les adultes et les pairs; le niveau d'indépendance et la capacité à chercher de l'aide si nécessaire; la capacité de s'adapter au changement ; la tendance à réfléchir avant d'agir; la confiance à agir ou à diriger sa propre vie, l'intérêt réel pour les loisirs ou autres activités¹⁸. Récemment, le concept de résilience a été appliqué non seulement aux individus, mais également aux familles et aux communautés offrant, de ce fait, de nouvelles opportunités pour aider les enfants¹⁹.

L'accent mis sur la résilience ne signifie pas que les enfants sont invulnérables et que les personnes qui sont résilientes n'éprouvent pas la détresse, ou le besoin d'être aidées. Le point de départ de toute politique d'évaluation et d'intervention doit se baser sur la capacité des enfants de traiter la détresse et leur apporter une assistance ciblée par rapport à ce dont ils ont besoin ou désirent. Il y aura toujours des vulnérabilités, des risques, des avantages et des facteurs protecteurs chez les enfants, les familles, les communautés et les sociétés. Les menaces au développement humain sont

¹⁷ Boyden, J. and Mann, G. (2000) "Children's Risk, Resilience and Coping in Extreme Situations". Papier préparé pour la Consultation sur Children in Adversity. Oxford, 9-12 septembre 2000

¹⁸ Save the Children, *Psychosocial Care and Protection of Children in Emergencies, A Field Guide*, page 10. Adapté par Donahue-Colleta, N., (1992) *Understanding Cross-Cultural Child Development and Designing Programmes for Children*, Washington, D.C. PACT

¹⁹ Tolfree, D. (1996) *Different Approaches to assisting children who are psychologically affected by war or displacement*. Stockholm: Radda Barnen

celles qui compromettent les ressources de l'individu et les systèmes de protection. D'autre part, si ces derniers sont préservés ou parviennent à se reconstituer, les êtres humains seront capables d'une résilience remarquable. Pendant que nous travaillons avec les enfants et que leurs capacités se renforcent, ils peuvent agir davantage sur les niveaux de risques et leurs propres degrés de résilience.

Faciliter la résilience dans la pratique. Dans un rapport précurseur sur les droits des enfants et la résilience, McCallin clarifie ce point « une perspective de résilience nous donne une vision particulière sur la façon de mettre en œuvre les principes de la Convention. Il ne faut pas croire que ce soit la panacée ou un remède qui triomphera de tous les problèmes et de toutes les difficultés. Ensemble, la Convention et le concept de résilience sont des points de référence pour diriger l'action dans une situation donnée, et doivent être mis en pratique d'une manière adaptée aux contextes et aux défis locaux. Ni l'un ni l'autre ne constituent une technique qui pourrait être appliquée sans tenir compte des circonstances²⁰.» Des nombreuses expériences de terrain, ont démontré que les enfants peuvent tirer parti d'un appui interne et externe pour s'adapter aux adversités de la vie.

Assistance d'urgence aux survivants du tsunami :

« Il faut avant tout écouter ce que les gens demandent et entendre ce qu'ils vous disent. Vous devez subvenir à leurs besoins. Vous devez faire ressortir ce que les personnes peuvent offrir, les ressources qu'elles portent en elles, et finalement vous devez évaluer vos propres capacités et ressources pour décider ce que vous pouvez faire. C'est comme ça que nous avons su ce que nous pouvions faire immédiatement, ce que nous devions accomplir quelques mois après et ce qui aurait demandé deux à trois ans avant d'être réalisé. »

M. Dominic Xavier, Directeur,
Reaching the Unreached Trust (RTUT)

Les partenaires du Bice en Asie ont mis en exergue les principes, stratégies, et méthodes suivants pour favoriser la résilience et promouvoir les droits des enfants :

- Prendre le temps d'écouter directement les enfants pour parvenir à connaître leurs sentiments et opinions. Former les parents et les travailleurs sociaux à écouter et à apprendre des enfants.
- Accroître la capacité des enfants à aider d'autres enfants, et travailler avec eux en parlant des questions affectant la communauté.
- Employer différentes formes artistiques pour aider les enfants qui ont des difficultés à exprimer leurs sentiments : l'écriture (d'histoires et de poésies), la mise en place d'activités artistiques (chansons et danse) et d'autres méthodes de participation collective (jeux et sports).
- Soutenir et renforcer la capacité des familles et des communautés dans l'analyse des problèmes des enfants. Laisser les mères soutenir d'autres mères de la communauté.
- Favoriser le dialogue entre générations. Transmettre la connaissance et la sagesse des aînés dans la communauté.
- Trouver dans la religion et la spiritualité des sources d'inspiration pour sensibiliser aux droits et au bien-être des enfants, en accentuant la mission de mettre en valeur et faire respecter l'intégrité, la valeur et la dignité de toutes les personnes, jeunes et âgées, et des devoirs de chacun envers ceux qui souffrent sans aucune distinction.
- Laisser les personnes comprendre et identifier ensemble les problèmes de la communauté pour penser et proposer comment aborder les obstacles (conduite d'analyse et de planification collective).
- Travailler sur ce qui est disponible chez les enfants, les familles et la communauté. Les projets devraient proposer une approche qui peut être soutenue par la communauté ;
- Travailler avec les structures classiques de la communauté en établissant des groupes de surveillance des enfants, en ayant recours aux groupes déjà existants au sein de la communauté. Effectuer des travaux de groupe avec les enfants. Travailler avec les hommes, les femmes, et les enfants de la communauté.
- Assurer un équilibre entre la prestation de services et les activités de sensibilisation.

²⁰ McCallin, M. (2005) "Children's Rights and Resilience." Genève: Bureau international catholique de l'enfance

Leçons du terrain : Trois principes fondateurs de la résilience et la promotion des droits de l'enfant.

Adopter une approche contextuelle basée sur la participation de la communauté. L'approche contextuelle prend en considération les facteurs socio-économiques, politiques, culturels, et religieux qui influencent la mise en place de programmes aussi bien pour les droits en général que dans des contextes spécifiques où nous retrouvons les enfants (famille, école, communauté). Il est important de comprendre ces milieux afin d'évaluer les situations complexes dans lesquelles se trouvent des enfants, des familles et des communautés. Une analyse approfondie de la situation des enfants vise à identifier et évaluer autant les différents contextes qui leur sont potentiellement nocifs que les ressources mises à leur disposition.

Il est essentiel de respecter les cultures et les traditions locales qui favorisent le développement intégral des enfants. En même temps, la sensibilité culturelle devrait être combinée avec la responsabilité morale. Il est crucial également d'évaluer et de répondre aux traditions et pratiques culturelles qui gênent ou entravent le développement de la santé des enfants. L'approche contextuelle signifie aussi la reconnaissance de la diversité et du changement.

Des programmes et des activités à caractère communautaire sont conçus pour permettre aux enfants de demeurer chez eux ou d'être accueillis au sein de la famille élargie. De cette façon, les enfants demeurent avec des proches qui sont à même de répondre à leurs besoins éducatifs et leur transmettre la connaissance et les aptitudes requises pour vivre au sein de la communauté. En restant dans leur communauté, ils conservent un sentiment d'appartenance, une identité et ils bénéficient de l'appui continu des réseaux communautaires.

Les approches communautaires présentent plusieurs avantages²¹: les définitions des besoins, des problèmes et des priorités sont élaborées par les personnes elles-mêmes ; l'emploi de méthodes de participation collective renforce le pouvoir d'entraide des communautés à assumer leurs rôles, leurs traditions pour faire face à l'adversité et se construire à partir des forces et des ressources existantes; la contribution au développement à long terme de la communauté ; une méthode intégrée pour répondre aux problèmes psychosociaux.

Ces approches constituent le noyau de la mise en œuvre efficace des droits parce qu'elles renforcent la capacité d'action des personnes à participer aux changements sociaux qui leur sont directement bénéfiques. En d'autres termes, elles encouragent l'autonomie et les initiatives aussi bien à titre individuel que d'entraide mutuelle et construisent à partir de la culture locale, les réalités et les perceptions des enfants.

Soutenir et renforcer la famille. Le rôle de la famille (et du cercle familial élargi) dans la promotion du droit et du bien être des enfants ne peut qu'être réaffirmé avec force. Il est important que les enfants aient un rapport solide et affectueux avec leurs parents ou les travailleurs sociaux ainsi que des occasions pour grandir dans des environnements sûrs et sains. Dans la mesure où la famille peut répondre aux besoins physiques et affectifs des enfants et les protéger contre la souffrance, leur bien-être au sens large est assuré. C'est pourquoi soutenir et renforcer l'unité de la famille est primordial tant dans le renforcement de la résilience des enfants que la mise en œuvre effective de la Convention.

Les différentes formes d'appui et d'intervention sont lentement passées du concept de prêter attention seulement à l'enfant en tant que tel à une approche qui se concentre davantage sur des groupes d'enfants. Elles se sont également éloignées de l'idée de travailler seulement avec les enfants, en privilégiant une méthode qui prenne en compte le rapport des enfants avec leurs

²¹ Tolfree (1996)

familles. Paradoxalement, le manque de ressources pour répondre aux différents cas individuels s'est révélé un atout. Le fait de ne pas choisir des enfants en particulier, a entraîné une plus grande acceptation sociale des programmes dans la durée²².

Le principe général est, alors, d'essayer de garder ensemble les enfants ainsi que leurs familles et les travailleurs sociaux tant que ceci ne met pas en danger directement la vie des enfants. L'expérience a prouvé que la préservation de l'unité familiale réduit au minimum l'impact des événements négatifs sur la vie des enfants.

Établir et soutenir les capacités des adultes en charge des enfants. Ils jouent un rôle important dans la vie des enfants tant dans le sens de leur bien-être physique qu'affectif, ce qui est essentiel au développement harmonieux des enfants. L'aide apportée aux adultes au sein de la famille et de la communauté permet d'améliorer leur efficacité à la fois comme parents et comme travailleurs sociaux ce qui représente une contribution remarquable à la promotion de la résilience et des droits de l'enfant. Le soutien à la famille et aux travailleurs sociaux implique l'apport d'une assistance ciblée qui maîtrise les stratégies de résolution des problèmes de la famille et d'accroissement de la prise de conscience du bien-être des enfants. Ainsi, la manière la plus efficace et la plus durable d'atteindre à long terme un développement positif est de renforcer le réseau social de soutien aux enfants.

Il est également important pour le bien-être des enfants que leurs familles aient les moyens de subvenir et de satisfaire elles-mêmes à leurs besoins matériels. La production de moyens de subsistance ne fait pas qu'apporter une solution matérielle aux besoins essentiels, mais donne également à la famille le sens de l'autosuffisance et de la valeur individuelle. Le sentiment d'être une personne productive et non totalement à charge des autres, incite chacun des membres de la famille à se sentir mieux, ce qui a un impact positif sur les enfants, la famille et la communauté dans son ensemble. D'autres activités de soutien intègrent l'accès aux services de santé avec des mesures éducatives ainsi que des activités culturelles et récréatives.

Ces indicateurs établissent la nécessité de renforcer et soutenir les capacités des adultes en charge des enfants en particulier au niveau local et communautaire. Ils jouent un rôle essentiel en permettant aux enfants et à leurs familles de répondre sur une base durable à leurs propres besoins. Il est démontré que l'aide extérieure s'avère beaucoup plus efficace quand elle se déploie en concertation avec les personnes issues de la communauté. Avec une formation et des lignes directrices appropriées, ces adultes comprendront mieux les besoins et les problèmes des enfants et pourront ainsi éviter la manifestation de troubles graves affectant leur bien-être psychosocial.

Les enfants victimes de la traite liée à l'industrie du sexe au Népal témoignent de douloureuses rencontres avec la police. " La police a arrêté des enfants et les a tenus en garde à vue pendant 1-5 jours sans même prévenir les membres de leurs familles. En outre, les enfants étaient menottés, et logés dans des pièces minables sans aucun matelas où pouvoir se coucher. Les enfants ont aussi précisé de ne pas avoir eu le droit d'aller aux toilettes."

Gautam, I. Rapport sur la Consultation effectuée à Katmandu, Bhaktapur, Népal auprès d'enfants impliqués à différent titre dans l'exploitation sexuelle commerciale
Avril 2004

DEFIS AUX DROITS DES ENFANTS : PROBLEMES PERSISTANTS, QUESTIONS CONTINUES

Le travail en faveur des droits des enfants en Asie représente un défi aussi diversifié que le sont les différents milieux politiques économiques et sociaux du continent. Pendant les deux dernières décennies, nous avons assisté à des changements considérables dans plusieurs parties de la région qui ont représenté un enjeu de taille pour le développement et les droits des enfants. Marqués par les clivages ethniques et religieux et par les différences socio-économiques, les droits des enfants sont violés dans tous les domaines – civil, culturel, économique, politique et social. Des problèmes persistent et des questions cruciales continuent de poser des défis aux droits et aux

²² Armstrong, M., et al. (2004) *Piloting Methods for the Evaluation of Psychosocial Programme Impact in Eastern Sri Lanka*. Rapport final pour USAID. Oxford: Refugee Studies Centre

responsabilités des enfants, en Asie. Les vingt dernières années ont vu l'émergence de la Chine et de l'Inde en tant que puissances mondiales, aussi que le phénomène de l'urbanisation au niveau continental. Malgré une croissante prospérité économique, un nombre élevé d'enfants vit encore dans des conditions d'extrême pauvreté et sont privés des leurs droits fondamentaux, comme le droit de survie, le droit au développement personnel et à la protection contre les abus et toute forme d'exploitation.

Les enfants de la région asiatique sont abusés de différentes manières - à travers la traite, l'abus et l'exploitation sexuels, les mauvais traitements et la violence domestique. **Beaucoup d'enfants ont été victimes des trafiquants afin d'être exploités dans la prostitution ou dans des ateliers à l'intérieur de leur pays et à travers les frontières.** En Asie du Sud-est, même si les gouvernements ont des difficultés à rassembler des statistiques précises concernant la traite,²³ on estime que chaque année, entre 200.000 et 250.000 femmes et enfants en sont victimes dans la région pour des finalités différentes. Environ 80% des victimes sont des femmes et des filles, dont la plupart sont exploitées sexuellement.²⁴ Beaucoup d'entre elles ont été abusées sexuellement au moins une fois ou ont échappé à la violence domestique au sein de leur propre foyer. Selon les cas à la connaissance d'Aawaaj au Népal, **beaucoup d'enfants sexuellement abusés et exploités ont peur de divulguer leur expérience**, et de témoigner contre l'auteur de l'abus par crainte de perdre l'«honneur familial», ou en raison d'un sentiment de honte ou de culpabilité, ou encore, à cause de la peur de ne pas être crus, voire, d'être accusés d'avoir provoqué eux-mêmes l'abus subi.

Une attention sérieuse n'avait pas été prêtée aux questions de la traite et de l'abus sexuel avant l'entrée en vigueur de la Convention. Malgré le fait que la pratique de la traite des êtres humains est aussi ancienne que la civilisation, ce problème a révélé des questions politiquement délicates que les gouvernements sont réticents à adresser. L'abus sexuel était perçu comme une réalité tellement «privée» au point de rester dans le cadre du contexte familial. La Convention a fait émerger ces problématiques conduisant à la prise de conscience de la traite en tant que «abomination des temps modernes»,²⁵ et de l'abus sexuel en tant qu'infraction des droits de l'Homme. Le fait de soulever ces questions à partir d'une approche basée sur les «droits», a permis de reconnaître de plus en plus le lien existant entre l'abus sexuel, la traite, l'exploitation en général et celle qui se manifeste plus spécifiquement dans le travail des enfants, soulignant l'exigence d'élaborer des stratégies de coopération multisectorielles pour faire face à ces fléaux.

Les conflits armés (résultants des différences idéologiques, religieuses et ethniques) continuent de porter atteinte aux enfants de plusieurs manières. La lutte entre les forces gouvernementales et les groupes armés d'opposition a causé le déplacement de milliers d'enfants et de leurs familles dans des pays comme le Sri Lanka, le Népal, la Birmanie, les Philippines, et l'Indonésie. Les processus de paix n'ont pas encore abouti à des solutions durables. L'impunité demeure le problème majeur au Cambodge, en Indonésie, au Timor Oriental et aux Philippines. Dans le cadre des conflits armés, les enfants sont vulnérables pour plusieurs raisons. À Aceh (Indonésie)²⁶, par exemple, beaucoup d'enfants ont perdu leurs parents et leurs proches. A cause de leur exposition à la violence, beaucoup d'enfants ont été victimes de détresse psycho-sociale. Puisqu'ils vivaient constamment dans un état de peur, ils n'ont pas eu la possibilité de se dédier à leurs activités quotidiennes. Beaucoup ont été séparés de leurs familles en étant obligés de fuir les zones affectées par les conflits. Plusieurs établissements publics ont été détruits, y compris des établissements scolaires, par conséquent, l'accès des enfants à l'éducation a été limité. La crise économique qui a suivi, a augmenté le nombre de familles pauvres incapables d'assumer les dépenses scolaires et les besoins fondamentaux de leurs propres enfants.

²³ IPEC (2007) *Child Trafficking in the Philippines: A Situational Analysis*, Manila: International Labour Office

²⁴ Zonta International. (2007) "Position Paper on Trafficking of Women and Girls", 25 avril 2007

²⁵ Asia-ACT (2002) *Asia's Children in Peril*, Asia-ACT, APHD, TDH-Germany, and ICACT

²⁶ Irwanto et Indra Nurpatricia (2007) "The Re-integration of Achenese Children Survivors of Armed Conflict: A rapid assessment", Dinas Sosia NAD and ILO-Unicef

Le rapport sur la réintégration des enfants ayant survécu au conflit armé à Aceh révèle une réalité où les filles étaient harcelées et accusées d'être membres du "Inong Bale" ou des femmes guerrières du GAM (*Gerakan Aceh Merdeka*), un groupe armé indépendantiste d'Aceh. Les garçons étaient souvent arrêtés par la police, ou accusés d'appartenir au GAM.²⁷ Pareillement, dans d'autres pays d'Asie, **des enfants sont actuellement privés de liberté et criminalisés d'une manière inappropriée**. On estime que plus d'un million d'enfants sont actuellement détenus de par le monde, mais dans certains cas, 90% des enfants accusés d'avoir commis un crime restent en attente de jugement²⁸. Dans les six prisons de Cebu (Philippines), 74.4 % des enfants emprisonnés entre 1999 et 2001 étaient en attente de leur procès.²⁹ Le nombre croissant d'enfants transgressant la loi a déclenché une psychose à l'égard de la délinquance juvénile. Toutefois, les défenseurs des droits des enfants ont réussi à disperser rapidement cette crainte en révélant que³⁰ la majorité des enfants en conflit avec la loi – plus de 90% – sont des délinquants mineurs, qui commettent des infractions pour sortir de la pauvreté; parmi les enfants ayant commis des infractions, pour quatre enfants sur cinq il s'agit de la seule fois; et la grande majorité des enfants en conflit avec la loi sont issus de communautés particulièrement pauvres qui s'abandonnent à des gestes criminels simplement pour essayer de survivre. Encore aujourd'hui, les enfants continuent, bien sûr, d'être détenus et souvent dans des conditions épouvantables qui les exposent aussi au risque d'être abusés.

Les enfants de la rue sont particulièrement vulnérables aux abus dans le système de la justice juvénile. Un rapport du 2003 publié par Amnesty International citait une enquête réalisée par *Médecins Sans Frontières* (Belgique) qui estimait que 70% des jeunes incarcérés à Metro Manille (Philippines) étaient des enfants de la rue.³¹ Par contre, pas tous les enfants de la rue qui ont affaire avec la justice ne sont en conflit avec la loi. **Les enfants sont arrêtés simplement pour le fait de se trouver dans la rue** – à cause de la suspicion préjudiciable en raison de laquelle ils sont considérés comme des criminels potentiels ou à cause d'une législation dépassée qui les condamne à des sentences sévères pour des petits vols, la consommation de substances, pour avoir mendié, ou pour « vagabondage ». Au Laos, des rapports sur les enfants de la rue font état de pratiques policières discriminatoires et de mesures de confinement prises antérieurement ou à l'occasion de festivités importantes.

Les conditions économiques défavorables des années 80 ont obligé les enfants en bas âge à devoir se procurer de l'argent supplémentaire pour augmenter les revenus familiaux et/ou pour subvenir à leurs besoins. Le travail d'un enfant est davantage un impératif de survie sociale que l'aboutissement d'une formation lui permettant de s'intégrer au sein de la société.

Les enfants sont employés dans plusieurs activités, en couvrant un vaste spectre du secteur formel et informel de l'économie. Les conditions dans lesquelles ils travaillent se sont révélées néfastes pour leur croissance et leur développement. Beaucoup d'entre eux ont été obligés de mettre un terme à leur scolarisation. Parmi ceux qui travaillent dans des commerces de rue, beaucoup sont exposés ou engagés dans des activités illégales telles que le vol, la prostitution ou l'extorsion incitant ainsi les gouvernements à les « sauver » de la rue³².

Les enfants doivent travailler soit chez eux, soit ailleurs pour plusieurs raisons, et ils ont effectivement besoin d'être protégés contre les abus et l'exploitation. Dans son étude sur le travail des enfants

²⁷ Ibid.

²⁸ Martin, F. and Parry-Williams, J. (2005) *The Right Not to Lose Hope: Children in conflict with the law – a policy analysis and examples of good practice*, Save the Children.

²⁹ Etemadi, F, Ching Li Ye et Bermudez, C. (2004) "Children in Conflict with the Law in Cebu: Profile and Experience with the Juvenile Justice Process", recherche pour *Breaking the Rules*, Save the Children UK.

³⁰ Martin, F. and Parry-Williams, J. 2005

³¹ Amnesty International. (2003) Philippines – "A Different Childhood: the apprehension and detention of child suspects and offenders", AI Index: ASA 35/007/2003, 11 avril 2003

³² Camacho, A. (2001) *Changing Perceptions of Child Work*, Quezon City: SC (UK) Philippines and UP CIDS

dans les rues d'Hanoi, Burr dénonce que critiquer tout simplement cette situation n'aboutit pas à améliorer les conditions de vie des enfants.³³ Comme les enfants soutenus par le SJDT au Sud de l'Inde l'ont mis en évidence, ils donnent beaucoup d'importance à leur contribution à l'économie du foyer ainsi qu'à leur éducation. "L'enfance que les enfants souhaitaient pour eux-mêmes comprenait le jeu et l'école, mais en même temps, la réalité du travail était vue comme une partie constitutive de leur vie, en particulier dans le but d'aider financièrement leurs parents. Toutefois, les enfants travaillaient aussi afin de pouvoir faire face à leurs propres besoins, y compris le paiement des frais de scolarisation obligatoire."³⁴ En même temps, l'un des problèmes rencontrés par les enfants est la demande pressante des parents afin qu'ils effectuent des travaux domestiques,³⁵ ce qui va contre l'idée généralement admise que le travail domestique n'est pas une forme d'exploitation. Le défi est, donc, de mettre en place des interventions qui prennent en compte une situation économique qui oblige les enfants à travailler.

Des enfants travaillent avec leurs familles, dans des conditions de servitude surtout dans l'agriculture, mais de plus en plus aussi dans d'autres secteurs comme les carrières, les mines et dans l'industrie des gemmes. En Inde, au Pakistan, au Bangladesh et au Népal, beaucoup d'enfants forcés à travailler appartiennent aux castes inférieures (comme les Dalits) ou à des groupes ethniques marginalisés (comme les Tharus au Népal). Les estimations concernant les enfants qui travaillent dans des conditions de servitude varient largement. En 2000, l'Organisation Internationale du Travail a estimé la présence de 5.5 millions d'enfants employés dans le travail forcé dans la région Asie-Pacifique, alors que, en 1998, une estimation réalisée par le Bonded Labour Liberation Front quantifiait le nombre d'enfants employés dans le travail servile en 10 millions pour la seule Inde.³⁶

Certaines formes d'abus et d'exploitation de l'enfant sont considérées comme traditionnelles et coutumières, cela constitue la raison pour laquelle elles continuent d'être acceptées socialement.

Le travail servile en Asie du Sud est considéré comme l'une des formes les plus anciennes du travail forcé, à cause duquel des familles et des communautés, y compris des enfants provenant de certains groupes marginalisés ou exclus socialement, ont été traditionnellement réduits en servitude par des employeurs de la caste supérieure pendant des générations. Ils ont fini par accepter leur condition de servitude comme une fatalité. Les défenseurs des droits de l'enfant ont condamné le *devadasi* comme une forme d'exploitation sexuelle de l'enfant ; il s'agit d'une pratique récurrente à Karnataka (Inde) qui impose de destiner les filles de la caste la plus basse à une divinité du village avant la puberté : en observant cette pratique, elles se rendent disponibles à des rapports sexuels avec des prêtres et d'autres hommes.

Des graves préoccupations perdurent à propos de la qualité et la pertinence de l'éducation pour les enfants, et de la viabilité des efforts et des accomplissements pour universaliser l'éducation primaire. Parallèlement à la volonté de diriger les enfants vers l'école, la qualité de l'éducation primaire s'est détériorée. La disponibilité d'enseignants et d'équipements scolaires, comme les classes, le matériel pour l'apprentissage, les toilettes et les établissements sanitaires, ou le recrutement des enseignants n'ont pas eu une croissance proportionnelle à l'augmentation du nombre d'enfants. Les écoles avec des classes surpeuplées et des enseignants démotivés produisent des élèves incapables de dégager une pensée créative. Beaucoup d'enfants abandonnent l'école à cause de l'ennui, de l'absence de professeurs, de la peur de subir des abus. Le harcèlement sexuel des filles infligé par les professeurs et les élèves masculins constitue un problème sérieux. Les châtiments corporels sont fréquents et les rapports entre les étudiants et les professeurs sont marqués par la violence et l'apathie plutôt que par la gentillesse et le respect mutuels. Les ressources manquent aussi dans le domaine de l'éducation non-formelle et d'autres formes alternatives

³³ Burr, R. (2002)

³⁴ Child Labour – SJDT Concept Paper, p. 4.

³⁵ Propos recueillis à partir d'une consultation avec 10 enfants de Koonimedu dirigée par le RTUT en février 2008

³⁶ Enfants travailleurs en Asie. (2007) *Understanding Bonded Child Labour in Asia: An introduction to the nature of the problem and how to address it*, Bangkok: CWA

d'éducation, surtout pour les enfants des communautés marginalisées et des groupes sociaux exclus, ou les enfants handicapés, qui ont, donc, moins de possibilités d'avoir accès à l'éducation primaire. L'environnement défavorable des écoles et l'absence de priorités à l'égard de l'éducation non-formelle lancent un effrayant défi à la réalisation du droit des enfants à l'éducation.

Il y a d'autres questions cruciales et des problèmes persistants qui continuent de poser des défis aux droits des enfants en Asie. Dans des nombreux cas, nous devons tenir compte d'un **contexte caractérisé par la pauvreté, la marginalisation, l'exclusion et la violence**, réalités récurrentes dans la vie des enfants en Asie. La pauvreté persiste malgré l'avancement technologique sans précédent et les progrès sur le front social et économique qui ont caractérisé le siècle dernier. En considérant que les enfants âgés de 0 à 14 ans représentent 30% de la population mondiale (estimation de 2000)³⁷, soit environ 1.27 milliards d'individus de moins de 18 ans vivent dans les pays asiatiques en voie de développement (estimation de 2005),³⁸ en conséquence il apparaît clairement que les enfants sont affectés d'une manière disproportionnée par la pauvreté. Mais il ne s'agit pas d'enfants simplement privés de toute ressource matérielle et économique, ces enfants souffrent aussi à cause de l'isolement social qu'ils subissent. L'état de vulnérabilité s'ajoute à la pauvreté en générant une situation encore plus complexe où, à l'augmentation de l'exposition aux risques, correspond une diminution de la capacité de se protéger et se défendre vis-à-vis de ces mêmes risques.³⁹ Comme le décrit avec pertinence un rapport de Save the Children, **la pauvreté rend les enfants plus vulnérables et les maintient dans un état d'exclusion**, par ailleurs attesté par l'échec des mécanismes de soutien et protection des enfants, en provoquant un manque d'opportunités et une perte d'espoir. "Souvent, ces facteurs se mélangent avec le sens d'aliénation des enfants, leur sentiment d'impuissance, la conscience d'être en marge d'une société à laquelle ils n'appartiennent pas, où les adultes sont les seuls à créer les règles et où les espaces et les endroits qui leur sont destinés, sont limités et conçus à partir du principe qu'ils ne font pas partie du monde des adultes."⁴⁰

DEFIS POUR LES DROITS DES ENFANTS : MENACES GRANDISSANTES, QUESTIONS EMERGENTES

Malgré les accomplissements significatifs réalisés dans l'application des droits des enfants, obtenus aussi grâce aux efforts consentis par les enfants, des domaines sont encore négligés. Puisque la vie des enfants et des jeunes est atteinte par différents processus globaux et locaux, les problématiques qui ont, depuis toujours, posées des défis au respect des droits des enfants révèlent aujourd'hui des nouvelles nuances qui exigent d'être prises en considération. Cette partie du document met en exergue quelques-unes parmi les menaces grandissantes et les problématiques émergentes qui posent des nouveaux défis aux droits des enfants en Asie. En même temps, elle suggère des initiatives pour y répondre dans le but de promouvoir une synergie entre les droits des enfants et l'approche de la résilience.

Châtiments corporels comme pratique de discipline réservée aux enfants dans le contexte familial et dans les milieux éducatifs. Le châtiment corporel reste aujourd'hui une pratique récurrente de discipline utilisée à l'encontre des enfants ; cette pratique est de plus en plus répandue à cause de l'utilisation ambivalente qui en est faite par les parents et ceux qui prennent soin des enfants. En Inde du Sud, les enfants racontent être battus par les enseignants pour ne pas avoir bien étudié.⁴¹ Pire encore, les parents confient la tâche de discipliner leurs propres enfants à la police et aux enseignants, sans opposer la moindre des réactions face aux punitions sévères qui leur sont

³⁷ http://www.overpopulation.com/faq/basic_information/age_distribution/

³⁸ <http://esa.un.org/unpp>

³⁹ Garcia et Gruat, 2003 cité par Thomas, P. (2005) "Ending Child Poverty and Securing Child Rights: The Role of Social Protection": A Briefing Paper. Plan UK. Voir <http://www.plan-uk.org/pdfs/socialprotection.pdf>

⁴⁰ Martin, F. and Parry-Williams, J. (2005), p. 12

⁴¹ Propos recueillis à partir d'une consultation avec 10 enfants de Koonimedu dirigée par le RTUT en février 2008

infligées. Selon Irada Gautam, Présidente de Aawaaj au Népal, “les parents demandent aux enseignants de battre leurs enfants dans le but de les éduquer à faire mieux”. En outre, après avoir été battus à l'école à cause d'une mauvaise conduite ou pour avoir échoué dans les études, les enfants reçoivent la même punition à la maison.”⁴² Au Laos, les parents qui ont des difficultés à discipliner leurs enfants ou qui ont des enfants qui consomment des substances, envoient souvent leurs enfants à des unités de médiation du village ou à la police dans le but de les discipliner, voire, dans certains cas, de les arrêter.⁴³

- *Installer des services locaux de soutien destinés aux enfants ayant subi des châtiments corporels.*
- *Élaborer un programme de soutien et/ou d'éducation réservé aux parents qui ont vécu avec difficulté l'acquisition d'une discipline de vie, et en vue de stimuler les enfants à rejeter la violence comme méthode de solution aux problèmes. Un programme similaire devrait être également dispensé aux enseignants et aux travailleurs sociaux de la communauté.*
- *Mettre en œuvre un programme d'éducation publique qui fasse participer les enfants et qui vise l'arrêt de toute forme de châtiment corporel.*

Brimades, persécutions et intimidations dans les écoles. Lors d'une consultation auprès d'un groupe d'enfants de l'Asie du Sud menée en 2005 dans le cadre de l'Etude des Nations Unies sur la Violence à l'égard des Enfants, les enfants du Bhutan et des Maldives considéraient l'intimidation comme l'un des problèmes principaux en termes de violence.⁴⁴ Au Laos, presque tous les enfants racontent d'avoir été témoins d'actes d'intimidation dans les écoles, surtout à l'égard des filles et des enfants issus des minorités ethniques.⁴⁵ Au Japon, le problème de l'intimidation dans les écoles a récemment provoqué des suicides parmi les élèves.⁴⁶ Les cas d'intimidation ne sont pas dénoncés et, donc, pas bien compris. A cause de la carence d'informations autour de ce problème, surtout en Asie, la réalité de l'intimidation n'est pas facilement détectable et, par conséquent, la plupart des fois, les réponses pour y faire face arrivent trop tard. Le peu d'études axées sur la question de l'intimidation ont mis en évidence son impact néfaste sur la vie des intimidateurs aussi bien que sur celle de leurs victimes, en révélant, par ailleurs, le lien entre le phénomène de l'intimidation et les comportements antisociaux et/ou criminels. Il est évident par la suite qu'une démarche précoce d'intervention et des programmes de prévention soient essentiels.

- *Identifier les groupes d'étudiants à risque et garantir des mesures d'intervention adéquates.*
- *Favoriser dans le milieu scolaire une approche collective de rejet à l'égard de l'intimidation à l'aide de: politiques et programmes créés sur place pour répondre à la pratique de l'intimidation ; cours de formation pour permettre au personnel scolaire de réagir face à l'intimidation ; discussions collectives et participatives avec les enfants autour de cette problématique; mise en place d'initiatives visant à développer les capacités des étudiants à utiliser des réponses non-violentes dans la solution des problèmes et la résolution des conflits ; promotion d'un environnement plus sûr, attentionné et réactif au sein de l'école et de la communauté.*

Violence à l'égard des enfants dans le cadre du cyberspace. L'internet et les autres technologies d'information et communication ont provoqué des nouvelles formes de violence à l'égard des enfants qui sont plus insidieuses et difficiles à détecter. Voici quelques-unes des formes de cyber-violence contre les enfants : pornographie mettant en scène des enfants et pratiques payantes en ligne pour visionner des abus sexuels en temps réel, sollicitation sexuelle en ligne, poursuite et intimidation sur le cyberspace, et accès à du matériel illégal et dangereux. Le cyberspace est aussi utilisé dans la

⁴² Gautam, I. Mes expériences dans la mise en œuvre de la Convention au Népal, un papier présenté au Bice, février 2008

⁴³ Camacho, A. Ramirez, G. and Trinidad, A. (2007) “Comprehensive Assessment of the Juvenile Justice System: Lao People's Democratic Republic”

⁴⁴ Consultation avec les enfants en Asie du sud, 17 mai 2005

<http://www.crin.org/violence/search/closeup.asp?infoID=5562>

⁴⁵ “Violence against Children in East Asia and Pacific Region: Report on the East Asia and the Pacific Regional Consultation on the UN Study on Violence Against Children” 14-16 juin 2005, Bangkok, Thaïlande

http://www.ecpat.net/eng/EAP/documents/VAC_Summary.pdf

⁴⁶ “Japan's deadly bullying problem”, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/6213716.stm>

gestion du réseau du tourisme sexuel et de la traite d'enfants. Selon M. Sanphasit Koompraphant, directeur du Centre pour la Protection des Droits des Enfants à Bangkok (Thaïlande), "Le cyberspace met les enfants en danger. Les adultes qui utilisent l'Internet à des fins d'exploitation sexuelle s'en servent aussi comme un outil pour développer leur réseau de traite d'enfants."⁴⁷ ECPAT International attribue la prolifération de la cyber-violence à l'égard des enfants à la faiblesse des lois et à la dispersion de l'action industrielle. ECPAT met en garde sur le fait que "la violence contre les enfants et les jeunes au sein du cyberspace est un nouveau phénomène qui continuera à leur porter atteinte à moins qu'un système de sécurité ne soit mis en place."⁴⁸

- *Elaborer et mettre en œuvre un agenda multidisciplinaire visant à la protection des enfants contre les menaces du cyberspace y compris : planification de politiques et réformes juridiques, application de la loi, coopération entre les secteurs privés, initiatives éducatives, de recherches et d'interventions pour encadrer, soutenir et sensibiliser aux droits de l'enfant, à la participation et au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.*

Abus de substances et d'alcool parmi les enfants. L'abus de substances et d'alcool est l'un des problèmes les plus cruciaux qui afflige actuellement l'Asie. Malgré la déclaration de non-existence de cultures de pavot dans ses territoires en février 2006, le Laos est, à présent, confronté à une nouvelle menace représentée par la diffusion des métamphétamines parmi les jeunes.⁴⁹ La population jeune, qui désire être brillante et dynamique préfère les métamphétamines à l'opium considéré comme une drogue d'ancienne génération. Un communiqué de l'Office des Nations Unies sur la drogue et la criminalité (UNODC) rapporte le cas d'une fille de 15 ans arrêtée deux fois pour avoir fumé du "speed" acheté avec de l'argent volé à ses parents.⁵⁰ Son cas montre la forte corrélation qui existe entre l'abus de drogue et l'engagement dans des activités criminelles parmi les jeunes. Au Cambodge, la discrimination à l'égard des utilisateurs de drogue alimente l'épidémie du HIV. Mme Tith Davy, Directrice de l'ONG Khmer HIV/AIDS Alliance (KHANA), organisme de support à *Opération Enfants du Cambodge* (OEC), est convaincue que, sans des mesures éducatives appropriées, le nombre d'utilisateurs de drogue ainsi que les niveaux du VIH et des infections sexuellement transmissibles sont destinés à augmenter au Cambodge.⁵¹ Malheureusement, la plupart des ONG manque de connaissances, de ressources et de capacités nécessaires à faire face aux questions de l'alcool et des abus de substances ainsi qu'aux conséquences telles que l'enrôlement dans le crime et la diffusion du VIH parmi les jeunes.

- *Travailler avec les enfants et les jeunes pour améliorer leurs compétences sociales, par exemple en leur expliquant comment résister aux drogues et à l'alcool. Offrir aux enfants et aux jeunes l'opportunité de remplacer, réduire ou éliminer la tentation de s'engager dans l'utilisation de substances psychotropes. Identifier les individus suspectés d'être des utilisateurs de drogue et d'alcool et les orienter vers un diagnostic et une thérapie adéquate.*
- *Sensibiliser autour de l'alcool et de l'abus de substances psychotropes et de leurs effets néfastes sur la santé et le bien-être des enfants et de la société à travers des activités à l'école (par exemple des discussions en classe), dans la communauté, et des campagnes médiatiques. Inciter la communauté à faire des efforts pour prévenir l'abus d'alcool et de substances parmi les enfants.*

Questions relatives aux enfants, le travail, et la migration. Le taux élevé de migration des adultes témoigne du nombre d'enfants affectés par les conséquences de ce phénomène. Des enfants, fils des migrants philippins travaillant en Malaisie, sont dépourvus de documents officiels appropriés et, pour

⁴⁷ Asohan, A. (2005) "Dark Side of Tourism, The Net," *The Star Online*, 13 novembre. Voir

<http://thestar.com.my/news/story.asp?file=/2005/11/13/focus/12577564&sec=focus>

⁴⁸ ECPAT International (2005) "Violence Against Children in Cyberspace: A contribution to the United Nations Study on Violence against Children",

http://www.ecpat.net/eng/publications/Cyberspace/PDF/ECPAT_Cyberspace_2005-ENG.pdf

⁴⁹ "Laos battles new foe in war on drugs". *Boston Globe*, Reuters, 13.05.2006. Voir:

http://www.unodc.org/laopdr/laos_battles.html

⁵⁰ *ibid*

⁵¹ "Discrimination against drug users is fueling the HIV epidemic in Cambodia". 29, mai 2007. Voir:

<http://www.aidsalliance.org/sw48037.asp>

cette raison, risquent d'être déportés aux Philippines sans leurs parents. A présent, peu d'opportunités éducatives sont offertes aux enfants migrants en Thaïlande, et beaucoup d'entre eux, sont obligés de travailler en bas âge pour subvenir aux besoins de la famille. Les enfants participent depuis toujours au processus migratoire, mais ils ont souvent été vus comme des « acteurs passifs », ou abandonnés par leurs parents, ou encore, comme des accompagnateurs ou des remplaçants d'un migrant adulte.⁵² Mais il y a aussi des raisons de croire que les enfants mêmes décident d'émigrer pour chercher du travail, même si cette dernière perspective n'a pas encore été étudiée adéquatement autre que sous l'angle de la traite.

- *Mieux comprendre le phénomène des enfants « en mouvement », à travers l'implication des enfants eux-mêmes puisque l'agence qui leur facilite un travail joue un rôle dans le processus migratoire.*
- *Mettre en place de politiques visant à la création d'un environnement plus protectif pour les enfants migrants et travailleurs.*

Apporter des réponses au quotidien des enfants vivant dans des familles recomposées. En Asie, les formes, les rôles, et les structures des familles subissent un changement profond, ce qui n'est pas le moins imputable aux changements structuraux et socio-économiques rapides des économies asiatiques. Les dimensions de ce changement incluent l'augmentation de l'âge au mariage, la diminution de la taille de la cellule familiale, le changement des attributions de chacun des sexes au sein de la famille, l'apparition de la famille d'accueil et le vieillissement de la population. Ces changements ont des implications sur les enfants, particulièrement sur les modèles éducatifs des enfants ainsi que les interactions et les rapports de parent à enfant. La situation des enfants vivant dans les familles recomposées suite aux conflits armés, les catastrophes naturelles, ou la migration n'a pas été suffisamment examinée. Le conflit armé au Népal a affecté la vie de l'enfant au sein de sa famille de plusieurs manières : un enfant qui doit prendre soin d'une mère en deuil, des enfants orphelins qui doivent travailler pour soutenir leurs familles et ainsi pourvoir, par anticipation, à leur éducation, des enfants qui ont été enrôlés de force pour joindre les groupes armés et de ce fait, ont grandi sans le soutien d'une famille traditionnelle et des structures d'appui communautaire⁵³. Au Népal, le remariage des mères affecte aussi la situation des enfants. En Indonésie, un certain nombre d'enfants sont recherchés par «un tiers» qui va prendre soin d'eux et les envoyer en Malaisie pour des raisons de sécurité⁵⁴.

La séparation des enfants de leurs familles et des communautés d'origine est un phénomène récurrent et parfois inévitable. Les enfants séparés de leurs parents et d'autres personnes proches sont pour différentes raisons beaucoup plus exposés au risque d'être maltraités et exploités. Ainsi, pendant que des programmes devraient développer la capacité des enfants à faire face à la séparation, il faudrait, en même temps, identifier les enfants séparés de leurs parents ou orphelins, détecter des membres de la famille, réunir les enfants à leurs familles ou s'assurer que les enfants reçoivent des soins familiaux et l'appui de la communauté. Comme arrangement provisoire, l'adoption devrait être possible tandis que la prise en charge institutionnelle devrait être évitée.

• S'assurer que des mécanismes efficaces de soutien soient mis en place pour les enfants et les jeunes vivant dans des maisons spécialement prévues pour eux, permettant les visites à domicile avec l'accompagnement de bénévoles de la communauté, la fourniture d'un modeste appui matériel, d'aide éducative, et de formations efficaces pour l'apprentissage de la parenté.

Répondre aux besoins des enfants survivants aux catastrophes naturelles. L'Asie a été tout particulièrement frappée par des catastrophes naturelles, notamment le tremblement de terre de 2004 dans l'Océan Indien qui a déclenché une série de tsunamis dévastateurs qui ont tué plus de 200.000 personnes dans 11 pays, dont l'Inde, l'Indonésie, le Sri Lanka, et la Thaïlande, subissant le

⁵² Camacho, A. Z. V. (2006) "Children and Migration: Understanding the Migration Experiences of Child Domestic Workers in the Philippines"

⁵³ Gautam, I. (2005) Situation des enfants affectés par le conflit en Surkhet, Dang, and Bardiya ; rapport remis au International Rescue Committee

⁵⁴ Irwanto and Indra Nurpatra (2207)

bilan le plus lourd⁵⁵. Tout récemment, le cyclone Nargis a dévasté la Birmanie, avec plus de 28.458 morts et 33.416 disparus⁵⁶. Les catastrophes naturelles peuvent être particulièrement traumatisantes pour les enfants et les jeunes. Lors d'une consultation en février 2008 avec des enfants d'un village côtier en Inde du sud, les enfants ont témoigné qu'ils se sentaient en insécurité quand ils devaient se rendre à proximité des côtes. « Nous n'aimons pas l'océan.⁵⁷ »

- *Même s'il y a eu des communautés qui n'ont pas pu faire face aux destructions massives provoquées par le tsunami de 2004, le défi est d'apprendre des réponses positives apportées à ces désastres⁵⁸, et d'intégrer la protection des enfants dans les situations d'urgence et d'après crise⁵⁹.*

D'autres questions affectant les enfants et l'environnement. De graves problèmes environnementaux bafouent les droits des enfants, tels que la dégradation environnementale due à la surexploitation des plages et d'autres secteurs touristiques, le déplacement des communautés pour permettre le développement du tourisme, les décès dus à l'utilisation des pesticides et d'autres pratiques agricoles destructives. L'approvisionnement en eau et l'hygiène demeurent un défi en Asie et les conséquences sur les enfants ne sont pas inconnues⁶⁰. L'« eau dans notre secteur est sale ce qui cause différentes maladies ainsi nous pensons que nous ne sommes pas en sécurité ». Le même souci est repris dans un rapport de l'UNICEF sur le changement climatique et les enfants⁶¹. En se référant à des données de l'Organisation Mondiale de la Santé, le rapport indique que les infections respiratoires, la diarrhée et la malaria, trois des facteurs les plus graves causant la mort de milliers d'enfants de moins de cinq ans, sont tous étroitement liés aux problèmes environnementaux.

Ainsi il est correct de dire que le changement climatique représente l'un des plus grands soucis pour le futur des enfants et des jeunes⁶².

- *Il est urgent de commencer à travailler pour mettre en œuvre des politiques et des programmes de santé infantile en lien avec l'environnement : assurer l'accès à l'eau potable et l'hygiène; assurer la protection contre les blessures, favoriser l'activité physique; assurer un air dépollué à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments; créer un environnement dépourvu de produits chimiques. Il faudrait également engager la participation active et pleine des enfants pour qu'ils protègent l'environnement dans leurs activités et leur vie quotidienne.*

Mise en évidence des droits des enfants en situation d'handicap. Les dernières estimations de l'ONU font état d'au moins 650 millions de personnes dans le monde souffrant d'handicap, dont approximativement 80% vivent dans les pays les moins développés⁶³. La Banque asiatique pour le développement estime qu'il y a 400 millions de personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps dans la région Asie Pacifique, et si nous prenons en compte l'impact de l'handicap sur les familles, celui-ci touche la vie de plus de 800 millions de personnes, soit environ 25% de la population asiatique⁶⁴. Le nombre est en augmentation à cause de la pauvreté, des carences dans les soins de santé, y compris les soins prénatals, de la précarité des routes et de l'organisation de la circulation, des conflits civils et des mines terrestres. Au Cambodge, les enfants représentent la moitié des

⁵⁵ McCawley, P. "The Asian Tsunami : Two years later"

⁵⁶ http://news.yahoo.com/s/ap/20080512/ap_on_re_as/myanmar

⁵⁷ Propos recueillis à partir d'une consultation avec 10 enfants de Koonimedu dirigée par le RTUT en février 2008

⁵⁸ Mc Cawley cite le cas du Sri Lanka. Il écrit : « L'un de nos plus grands succès au Sri Lanka a été qu'en dépit du fait que le Sri Lanka n'avait pas vécu un tsunami auparavant, les institutions locales ont bien répondu à la crise. L'aide médicale, la nourriture et d'autres matériels d'urgence ont été mobilisés au niveau local en une journée. Les communautés se sont unies pour travailler au de là des barrières sociales qui les avaient divisées pendant des décennies. »

⁵⁹ Pour une excellente documentation sur la promotion du bien-être psychosocial des enfants dans des situations d'urgence, voir *Handbook on Psychosocial Assessment of Children and Communities in Emergencies* by the Regional Emergency Psychosocial Support Network

⁶⁰ Propos recueillis à partir d'une consultation avec 10 enfants de Koonimedu dirigée par le RTUT en février 2008

⁶¹ UNICEF (2007) "Climate change and children". New York UNICEF

⁶² "Climate change worries children", 23 juin, 2005 <http://news.bbc.co.uk/1/hi/education/4123884.stm>

⁶³ Voir CRIN <http://www.crin.org/hrbap/index.asp?action=theme.infoitem&item=16847>

⁶⁴ ADB, "Development and Disability", <http://www.adb.org/SocialProtection/disability.asp>

victimes des mines terrestres⁶⁵. En dépit de ces analyses, la plupart des personnes handicapées est invisible. Elles ne sont pas intégrées dans le recensement national, et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Le rapport de la Banque asiatique pour le développement fait état de graves situations liées au handicap en Asie : La « plus grande partie des handicapés demeure invisible, ils ne sont pas pris en compte dans les recensements et les études nationales. Parmi eux, moins de 5% d'enfants vont à l'école. Les femmes et les filles souffrent d'une double discrimination ayant un accès encore plus réduit à l'éducation que les garçons et les jeunes hommes. Les personnes handicapées sont pauvres car elles se voient refuser l'accès à de nombreux secteurs favorisant le développement humain⁶⁶ ». En plus des expériences liées à la pauvreté, l'exclusion, et la violence qui sont également vécues par des adultes en situation de handicap, Save the Children signale que les enfants handicapés sont confrontés à des abus ultérieurs, notamment – l'abandon à la naissance, l'institutionnalisation, l'exclusion du secteur éducatif, le non enregistrement à la naissance, une prise en compte très lacunaire du développement de leurs capacités, et un système de protection souvent inapproprié. Malgré les obligations des gouvernements de mettre en œuvre les droits des enfants handicapés dans le cadre de la Convention et en conformité avec la récente adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées⁶⁷, trop peu de progrès ont été accomplis pour faire de ces droits, une réalité⁶⁸.

- *Faciliter un programme de soutien et/ou de formation pour les enfants handicapés, leurs parents et les travailleurs sociaux.*
- *Faire prendre conscience et développer des groupes de pression pour la mise en œuvre des droits des personnes handicapées.*

Marginalisation des enfants autochtones. Selon les estimations de l'ONU, il y a 300 millions d'autochtones dans le monde entier, dont approximativement la moitié vit en Asie. On compte environ 70 millions d'indigènes en Asie de l'Est, 50 millions en Asie du sud, et 30 millions en Asie du Sud-est⁶⁹. Les droits des enfants et de la jeunesse autochtones sont souvent compromis car ils sont « pris entre deux », ie entre leur langue, leurs coutumes et valeurs et celles de la communauté au sens plus large. Des enfants autochtones sont souvent forcés d'abandonner leur communauté pour poursuivre leurs études et sont ainsi discriminés. En tant que jeunes, ils ne bénéficient pas de l'égalité des chances pour l'emploi. Ils héritent de la responsabilité de préserver leurs terres ancestrales leurs ressources, leurs langues et leurs systèmes de croyance et de connaissance sur la base desquels repose leur héritage et identité culturels. Mais la plupart des enfants et jeunes autochtones sont, toutefois, souvent coupés psychologiquement et physiquement de la vie et la culture traditionnelle.

- *Avec l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, le 13 septembre 2007, de la Déclaration des Nations Unies sur les rites des peuples autochtones⁷⁰, le défi à relever est de faire connaître cette Déclaration et de mettre en œuvre les droits des peuples autochtones.*

Favoriser la participation des enfants et des jeunes dans les secteurs qui font vraiment une différence. L'Institut de recherche de l'ONU pour le développement social distingue entre les « systèmes qui maintiennent la participation », pour inciter les personnes à comprendre et mettre en œuvre les politiques existantes, des « systèmes qui transforment la participation », qui encouragent les enfants et les jeunes à s'engager dans les processus de prise de décision⁷¹. Ansell affirme que jusqu'ici, les jeunes ont eu peu d'occasions de participer aux secteurs qui font vraiment une

⁶⁵ UNICEF New York (2004), "Children account for half of landmine casualties in Cambodia", 24 novembre, Voir <http://www.unicef.org/protection/cambodia24266.html>

⁶⁶ ADB, "Development and Disability", <http://www.adb.org/SocialProtection/disability.asp>

⁶⁷ Adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 avril 2008. Pour le texte complet voir : <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

⁶⁸ Save the Children, Communiqué de presse : Children's Rights and the Convention on the Rights of Peoples with Disabilities, 29 juin 2007

⁶⁹ UNICEF Centre de Recherche Innocenti. (2003) "Ensuring the Rights of Indigenous Children", *Innocenti Digest*, No 11

⁷⁰ Voir le texte sur : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfili/en/declaration.html>

⁷¹ Chawla (2002) cité par Ansell, N., (2005) *Children, Youth and Development*, Londres et New York: Routledge

différence⁷². Par exemple, ils ne sont pas invités à participer à l'élaboration de politiques et de dispositions concrètes se rapportant au domaine éducatif ; à l'école où pourtant ils passent la majeure partie de leur journée. Même lorsqu'ils sont impliqués dans des « Parlements d'enfants », leur participation est rendue aussi peu politique que possible.

- *Il faut intégrer les droits de la citoyenneté des enfants dans le discours et les interventions sur les droits et la résilience. Pour réaliser ceci, Roche propose⁷³ d'identifier les contributions et la perspicacité des enfants ici et maintenant, et pas simplement dans la référence à leur potentiel futur ; changer les pratiques sociales et institutionnelles de sorte que nous puissions écouter les enfants correctement ; soutenir la participation des enfants dans des espaces de discussion jusqu'ici, réservés aux adultes, et identifier comment mieux favoriser l'interdépendance entre jeunes et adultes.*



⁷² Ansell (2005)

⁷³ Roche, J. (1999) "Children: Rights Participation and Citizenship", *Childhood*, Vol. 6, No 4, pp 475-493.

GROUPE EXPERTS ASIE

▪ Tith Davy

Davy Tith est directrice de l'organisation Opération Enfants du Cambodge, créée en 1996. Elle a été professeur, interprète français pour l'UNHCR et administratrice de projets pour Partage. C'est à l'hôpital de Battambang en 1995 qu'elle fut témoin des souffrances des enfants pauvres de la période d'après-guerre au Cambodge. Elle a créé l'organisation locale Opérations Enfants de Battambang(O.E.B), nom qui a changé après plus de 10 ans d'intervention pour devenir « Opérations Enfants du Cambodge » (O.E.C.) L'association promeut et défend les droits de l'enfant, travaillant auprès des enfants handicapés, enfants blessés par les mines, orphelins du sida, et mettant en œuvre des programmes d'éducation, d'éducation à la santé reproductive et d'éducation non formelle dans les régions reculées du Cambodge. OEC a reçu la médaille d'or de la reconstruction nationale du gouvernement cambodgien et une lettre de félicitations du Ministère des affaires sociales. Madame Davy siège dans le Conseil de Direction de 4 organisations non gouvernementales au Cambodge.

▪ Dr. Gracy Fernandes

Dr. Gracy Fernandes est éducatrice et chercheuse dans le domaine du travail social. Depuis septembre 2006, elle est la directrice du Centre de recherches de l'Ecole du service social à Madagascar. A Madagascar, elle a aussi été conseillère de Catholic Relief Services (CRS) dans le domaine l'accompagnement psychosocial des victimes de la traite et la formation des praticiens et fonctionnaires, et a travaillé avec UNICEF aux services de la protection des enfants exploités sexuellement et par le travail des mines.

Elle a conduit deux projets avec MISEREOR sur la formation professionnelle de jeunes filles organisée par l'église catholique et la réorientation de la formation professionnelle actuelle à Madagascar. En collaboration avec le Ministère de la justice, elle a entrepris une étude sur la situation particulière des enfants jumeaux dans la région de Mananjary suivie d'un projet sur les stratégies de communication pour empêcher leur exclusion.

Auparavant Directrice de l'unité de recherche de la faculté de Travail social de Mumbai (Inde) de 1993 à 2006, elle a été membre à temps plein du corps enseignant des étudiants de la maîtrise en travail social. Elle a procédé à l'évaluation de plusieurs organismes travaillant avec les femmes et les enfants en Inde, dans le Sud Est asiatique et en Afrique. Pendant qu'elle était en Inde, elle était associée étroitement au BICE.

Parmi les publications de son unité de recherche : « Résilience : Une Croissance Joyeuse » ; « La délivrance et la réadaptation des enfants victimes de la traite dans le cadre commercial de l'exploitation sexuelle » (publié par l'UNICEF et le département des femmes et des enfants, New Delhi).

▪ Shirley Fozzard

Shirley Fozzard est travailleur social médical diplômée, ayant une vaste expérience dans la pratique du travail social et l'éducation sociale. Elle a deux fils, deux belles filles - une Mozambicaine et une Japonaise - et cinq petits-enfants.

Elle a travaillé dans le domaine de l'accompagnement d'enfants au R-U, et la protection de l'enfance au Canada auprès de familles en détresse, et l'accueil familial au R-U et à Hong Kong. Elle a enseigné l'éducation sociale dans des classes pour adultes au R-U et à Hong Kong, et a contribué aux formations du CQSW (Certificat de qualification du travail social). Elle a été consultante externe pour le Conseil Central pour la formation et l'éducation dans le travail social (CCETSW), et a été responsable de la coordination et du développement de la formation pour les travailleurs sociaux résidentiels et de la communauté à Cambridge (Fonds CSS), pendant 7 années.

Elle a travaillé auprès des réfugiés à Hong Kong, pour promouvoir un programme social et éducatif dans le camp fermé de Bowring pour les Boat People vietnamiens. C'est à cette occasion qu'elle a pris conscience de l'immense détresse des réfugiés et des effets post traumatiques de la violence qu'ils avaient subie avant, pendant et après leur fuite. Commanditée par le Bice, elle a mené en Zambie une recherche pour déterminer les conséquences des expériences vécues par les réfugiés de Mozambique et développer un programme pour adresser les effets de la violence.. À partir de cette expérience, des programmes communautaires qui soulignent le lien entre la capacitation communautaire et la promotion de la résilience ont été développés au Zimbabwe, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Côte d'Ivoire et au Libéria. En 1998, le Bice a reconnu que l'efficacité de l'approche auprès des victimes de violence serait également appropriée dans la prévention et la réintégration des victimes d'abus et d'exploitation sexuels en Asie. Depuis dix ans, Shirley travaille en tant que consultante et formatrice pour le Bice au Sri Lanka, au Cambodge, au Népal ainsi qu'au Tamil Nadu et à Pondichéry dans le Sud de l'Inde.

▪ Irada Parajuli Gautam

Irada Parajuli Gautam, Présidente-fondatrice d'Aawaaj, a fait ses preuves en tant que leader social contre la violence sexuelle et domestique, des questions sur lesquelles aucune autre organisation ne s'était encore penchée en 1999 au Népal.

Elle a obtenu une Maîtrise en administration publique avec une spécialisation dans le développement et la planification rurale. Elle a également reçu un diplôme en soins de santé communautaire. Elle est mariée et mère d'un garçon.

Irada a commencé sa vie professionnelle à 19 ans, en 1986. Elle a rejoint « Save the Children UK », au Népal, en tant que responsable médicale de la clinique de maternité et pédiatrie rendue dans une zone très reculée et inaccessible par route de la région occidentale du Népal. Ensuite, elle a été nommée responsable de la région de Surkhet en 1992, et a travaillé dans région du centre et de l'ouest du Népal.

Elle a travaillé avec les enfants et les femmes dans les zones rurales, les femmes et les jeunes filles sexuellement exploitées ou travaillant dans l'industrie du sexe, les femmes et les filles victimes de la traite, des filles et des femmes vivant avec le VIH/SIDA. Presque tous ces groupes ont été confrontés à diverses formes de violence pendant leur vie. Grâce à son action, nombre de groupes dans les zones éloignées sont devenus artisans de leur propre changement et de la société dans son ensemble.

Elle a une très bonne connaissance du contexte sud-asiatique et népalais, intégrant les problèmes et les questions affectant le statut des enfants et des femmes, dans les zones rurales et les taudis urbains, des questions se rapportant à la protection de l'enfance selon une approche de genre. Elle a également participé à des activités de recherche, d'évaluation et formation au niveau national et régional en Asie du sud..

Aawaaj, est une organisation sociale qui travaille pour améliorer la situation des femmes et des enfants vivant dans des zones rurales et pionnière dans l'établissement de mécanismes de soutien communautaire pour faire face à la violence contre les enfants dans la région du centre ouest.

Actuellement, des programmes de participation des communautés sont mis en œuvre à Surkhet, Dailekh et Bardiya, avec environ 5000 artisans du changement pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des enfants.

▪ Elizabeth Protacio-De Castro, Ph.D.

Dr. De Elisabeth de Castro est professeur associée de psychologie à l'Université de Sciences sociales et philosophie (UPD-CSSP) et directrice du Psychosocial Support Rights Resource Centre, une ONG qui s'engage dans la recherche, la formation et la publication sur les droits des enfants et les questions relatives à l'assistance sociale, la protection des enfants et l'appui psychosocial.

Elle a travaillé et a publié sur de nombreux domaines de recherche se rapportant à l'enfance tels que l'abus d'enfants, les droits et la résilience des enfants, la traite et la pornographie mettant en scène des enfants, les enfants impliqués dans les conflits armés et autres situations d'urgence, etc.

Elle a également une très vaste expérience internationale, non seulement dans la recherche et la formation, mais aussi comme organisatrice/formatrice/ personne ressource /intervenante dans plusieurs ateliers, colloques et autres forum publics internationaux.

Elle a également travaillé pour l'UNICEF – Asie de l'est ainsi que pour son bureau régional pour le Pacifique à Bangkok, Thaïlande en tant que spécialiste dans le domaine de la protection des enfants.

Dr. De Castro a reçu plusieurs récompenses nationales et internationales, les plus significatives étant le Prix pour les femmes exceptionnelles au service de la Nation (Acronyme TOWN en anglais) aux Philippines en 1992 et, également en 1992, le Prix Leo et Liesl Eitinger pour les droits de l'Homme, à Oslo, en Norvège.

▪ Sanphasit Koompraphant

Sanphasit Koompraphant œuvre depuis plus de 25 ans à changer la vie des enfants et a été l'un des premiers à poser la question de l'enlèvement d'enfants, de la traite des enfants et de la prostitution des enfants en Thaïlande et dans la région du Mékong. Docteur honorifique en travail social, il est aussi licencié en droit et en économie. A partir de 1985, il dirige le Centre pour la protection des droits des enfants (CPCR), créé en 1981, qui travaille auprès des enfants négligés, abandonnés, physiquement maltraités ou exploités par le travail. Depuis, l'organisation a permis la réalisation de grands progrès en faveur de l'aide aux enfants thaïlandais Sanphasit Koompraphant est membre de plusieurs commissions gouvernementales en Thaïlande et a contribué à la rédaction et l'adoption de lois spécifiques pour les mineurs (Thai Children's Act, Amendment of Code of Juvenile and Domestic Court and legal procedure). Au niveau international, Sanphasit Koompraphant est président d'ISPCAN (International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect).

▪ Frère I. Sebastian, Fsc - Fondation Saint Joseph pour le développement

Le frère I. Sebastian FSC, est un membre de la congrégation des frères de De La Salle, qui travaillent dans 84 pays avec plus de 300 ans d'expérience de service, particulièrement dans le domaine de l'éducation et du développement des plus pauvres. Il est le fondateur et directeur de la Fondation Saint Joseph pour le développement. Le fr. I. Sebastian FSC a suivi des formations sur la pédagogie, la psychologie infantile et d'autres domaines sur le développement personnel. Il a également fait des études universitaires supérieures sur le développement rural (Master of Arts en développement rural) avec une spécialisation en matière de planification et de suivi des projets et est également titulaire d'un diplôme en gestion des affaires (MBA).

Manager très efficace, il a exercé dans le domaine du développement rural pendant ces 22 dernières années.

Après avoir apprécié la qualité des travaux qu'il avait effectués en faveur des enfants en situation de handicap, l'Etat du Tamil Nadu l'a choisi comme l'un de ses partenaires pour réaliser un programme national en faveur de la réhabilitation des personnes handicapées.

En reconnaissance des services prêtés en faveur des enfants handicapés et des enfants des rues, il a reçu plusieurs prix, dont le Prix du "Meilleur travailleur social 2003" par le département de Theni. Il a été membre du panel lors de la Conférence sur le micro crédit qui s'est déroulée à Rome en 2007.

▪ Pav Vannak

Pav Vannak est diplômé en droit civil (faculté de Phnom Penh) a suivi une formation de travail social par SSC (Service social du Cambodge) à Phnom Penh.

Il a été professeur de droit pénal pendant 6 mois et, en 1998, coordinateur pendant une année du projet du PNUD (CARERE) sur la question des droits de la terre des populations autochtones dans la province de Ratanakiri.

En 1999, il a rejoint l'I.K.D. (Institut Khmer pour la Démocratie), en tant que assistant de projet, en charge des Coalitions provinciales entre le gouvernement, les ONG et les organisations internationales, et de la formation sur la démocratie et l'état de droit pour les services gouvernementaux et les ONG.

En 2000, il a commencé à travailler avec le BICE comme responsable de la coordination du projet communautaire pour la prévention de l'abus, l'exploitation sexuels et le trafic des enfants, et la réintégration des enfants victimes dans la Province de Sihanouk Ville. Il est aujourd'hui Directeur de l'organisation non gouvernementale CCBO (Community Child Based Organisation)

Il a travaillé auprès des enfants des rues, des enfants en conflit avec la loi, des enfants vivant dans des orphelinats, les enfants déplacés, les enfants avec le VIH/SIDA, les enfants abandonnés, les enfants migrants, les enfants-travailleurs domestiques, les enfants victimes de violence y compris la violence domestique et les enfants victimes d'abus sexuels aussi bien dans la communauté que dans la famille.

▪ Dominic Xavier

M. L. Dominic Xavier est directeur et fondateur du l'organisation indienne « Reaching the Unreached Trust » basé à Pondichéry, en Inde. Marié et père de trois enfants, il est âgé de 45 ans, et a été élevé en Inde dans un environnement catholique. Il est titulaire d'un master en chimie (Université de Madras) et a travaillé en tant que professeur de sciences au lycée Don Bosco pendant deux années. Profondément touché par les situations de discrimination dans le contexte indien, il s'engage dans les droits humains est obtient un master en droits de l'homme et une licence en éducation. Il est convaincu des capacités innées en chacun et des aptitudes à apprendre et évoluer.

Il a travaillé comme volontaire dans le cadre du programme de développement des enfants à LCES, une ONG dirigée par les frères de De la Salle, à Colombo, Sri Lanka. Il a été également responsable des enfants à « Boys Town », Nagamalai, Madurai.

Au cours de l'année 1993, il fonde « Reaching the Unreached Trust », organisation non gouvernementale dont la mission est d'élever le statut des enfants et des femmes dans la société indienne et mettant en œuvre des programmes communautaires pour prévenir les abus et la violence.

▪ Agnes Zenaida V. Camacho

Agnes Zenaidai V. Camacho est diplômée en Etudes du Développement (Institut des Etudes sociales de la Haye, Pays Bas), en sciences politiques et en sociologie (Université des Philippines de Diliman) et a reçu la distinction Universitaire du Président de l'Université Philippines System en 1999 pour sa recherche sur « La famille, le travail des enfants et la migration ».

Depuis 1990, elle a travaillé et a publié des ouvrages sur l'enfance et les questions des droits des enfants telles que le travail des enfants, la migration d'enfants, la prostitution d'enfants, la traite des enfants, les enfants soldats, les enfants impliqués dans les conflits armés, la participation des enfants et la recherche éthique.

Elle a aussi dirigé des programmes de suivi et d'évaluation pour différents organismes locaux et internationaux.

Elle est membre du Conseil consultatif international d'information et des systèmes de documentation de droits de l'homme, Intl. et siège au sein du Comité de coordination de la coalition de l'Asie du Sud-est pour mettre un terme à l'utilisation des enfants soldats.